

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance Du Lundi 20 Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE - Gérard BAKINN - Yasmine GONAY - Jacques DECHENAUX - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Joseph SCIASCIA - Colette ROULLET - Daniel SUAREZ - Fabien MYLY - François FASCIAUX - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Cécile BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI - Karine REGOBIS - Sébastien GRIVEL - Sylvain GARREAU - Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Bernard RIONDET - Claude CHALVIN - Guillaume CARASSIO

Procurations: Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN

Alizé GALAND à Jacques DECHENAUX Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX

Secrétaire de séance : Fabien MYLY

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 Juin 2022

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice:

29

Présents :

26

Procurations:

03

Votants:

29

Votes exprimés

Vote pour : 26Vote contre : /Abstention : 3

18 : Convention de participation financière entre la Mairie de Vif et la Mairie d'Eybens

Compte tenu de la fermeture de sa piscine pour l'été 2022, la commune de Vif a mis en place un partenariat avec la commune d'Eybens afin que les Vifois puissent bénéficier des « tarifs Eybinois » pour l'accès à la piscine d'Eybens.

Les Vifois, munis d'un justificatif de domicile, pourront accéder à la piscine d'Eybens aux mêmes tarifs que les Eybinois.

La commune de Vif règlera la différence entre les tarifs Eybinois et les tarifs « communes extérieures » suivant les détails indiqués dans la convention.

Vu l'avis de la commission « Vie scolaire, éducation et jeunesse » en date du 30 mai 2022,

Vu l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police Municipale » en date 09 juin 2022,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par 26 pour et 3 abstention Bernard RIONDET – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO

- D'ACCEPTER le projet de convention entre la commune de Vif et la commune d'Eybens relatif à l'application des tarifs « Eybinois » pour les Vifois à la piscine d'Eybens, telle que joint en annexe;
- DE PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant ;

Annexe(s):

- Projet de convention de participation financière avec la commune d'Eybens

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

GUY GENET